

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

 **Vernouillet**28

OBJET :
BUDGET ANNEXE ZAC BOIS
DU CHAPITRE 2022 -
DECISION MODIFICATIVE
N°3

Date de la
convocation
du Conseil municipal

3 novembre 2022

Service financier :
JMB-DD-MA-2022.118

SG- 2022/11 - 05

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

22/11/2022

*Par délégation du Maire
La DGS,
C. COUDIER.*

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20221109-2022-11-05D-BF
Date de télétransmission : 17/11/2022
Date de réception en préfecture : 17/11/2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le NEUF du mois de NOVEMBRE à VINGT HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 3 novembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, MM. MALANDAIN, DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, Mmes HENRI MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, MM. YOUNSSI, SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme LUCAS à M. MALANDAIN, Mme BENABI à M. AHSAINÉ, M. LOUDIERE à Mme MANSON, Mme POMMIER à M. STEPHO, M. CAN à Mme VIGNY,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 20 h 15 - Fin de séance : 21 h 45

Vu le Budget Primitif 2022,
Vu le Budget Supplémentaire 2022,
Vu la décision modificative n°1,
Vu la décision modificative n°2,

Monsieur le Maire propose les ajustements de crédits, en section de fonctionnement détaillés ci-dessous :

Décision 3				09/11/2022		Budget BOS DU CHAPITRE			
FONCTIONNEMENT									
Recettes				Dépenses					
Chapitre	Nature	Modif	Montant	Chapitre	Nature	Modif	Montant		
70	7015	VENTES DE TERRAINS A BATIR	215,38	66	66111	Intérêts	215,38		
TOTAL			215,38	TOTAL			215,38		

C'est pourquoi, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité, les ajustements de crédits, tels que proposés ci-dessus ;

ET ONT SIGNE les membres présents ;
Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Michèle MANSON



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.